Principales servitudes d'utilité publique en Seine-et-Marne

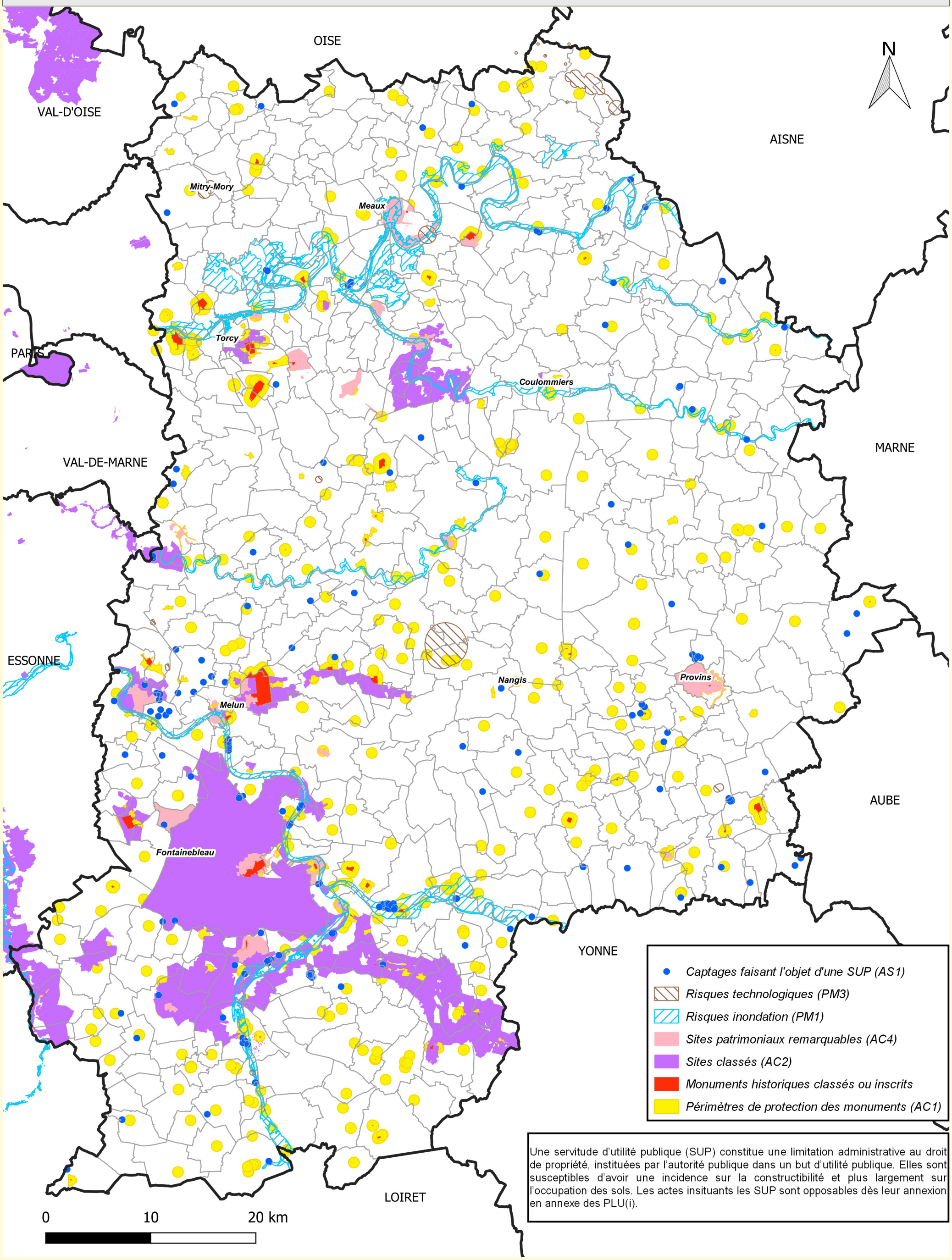

Une servitude d'utilité publique (SUP) constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols. Les actes insituants les SUP sont opposables dès leur annexion en annexe des PLU(i).

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Source des données : DDT 77 - DRAC - DRIEAT *Fond cartographique numérique : ©IGN - BDTOPO ® 2021*	*Conception-réalisation : DDT 77 / STAC / UACIG /VD*	
	Date : 29/06/2022	*Échelle : 1/330000*